

## NOTE INTERNE

Réf : BL/EL – 014

EXPÉDITEUR \_\_\_\_\_ Trémery, le 10 mai 2021

Tél. : 0387400062

e-Mail : bertrand.leconte@mpsa.com

DESTINATAIRE(S) \_\_\_\_\_

Sce COM

**OBJET : Mouvements TAM**

**Depuis le 10 mai 2021**



**Philippe FOULON**, actuellement Responsable Maintenance KTA secteur assemblage et usinage aluminium en ligne de flux MA prend la fonction de Responsable Maintenance KTA des secteurs TTH – Usinage Aluminium et AEB au sein de la ligne de flux ML. Il est hiérarchiquement rattaché à **Philippe NEYBECKER**.

## NOTE INTERNE

Réf : BL/EL – 013

EXPÉDITEUR \_\_\_\_\_ Trémery, le 3 mai 2021

Tél. : 0387400062

e-Mail : bertrand.leconte@mpsa.com

DESTINATAIRE(S) \_\_\_\_\_

Sce COM

### OBJET : Mouvements TAM

#### Depuis le 3 mai 2021



**Loïc WILLEMIN**, actuellement Responsable Maintenance KTA secteur usinage en ligne de flux MA prend en complément de son périmètre l'équipe Maintenance & KTA du secteur assemblage de la ligne de flux MA.  
Il reste hiérarchiquement rattaché à **Patrice STECKLER** et est fonctionnellement rattaché à **Aurore GOUTTEBEL**.

#### A compter du 17 mai 2021



**Alice CASTRO PINTO FERREIRA**, actuellement Responsable d'Unité en mission au sein de la Machine Electrique prendra la fonction de Responsable d'Unité Assemblage en Equipe B au sein de la ligne de flux EB.  
Elle sera hiérarchiquement rattachée à **Rokino GISONNA**.



STELLANTIS

Service de santé au travail



# VACCINATION COVID-19 EN ENTREPRISE

Le service de santé au travail réalise depuis début mars des séances de vaccination contre la Covid-19, en entreprise, avec le vaccin AstraZeneca<sup>®</sup> selon les critères d'éligibilité définis dans le cadre de la campagne de vaccination nationale.

Si vous souhaitez vous faire vacciner, **que vous soyez actuellement éligible ou non**, vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'attente au sein du service de santé au travail en nous communiquant votre **nom, prénom ainsi qu'un numéro de téléphone portable** pour pouvoir vous fixer un rendez-vous ultérieurement.

Les personnes éligibles au 6 avril 2021 sont les suivantes : **personnes âgées de 55 ans et plus, avec comorbidités :**

#### Pathologies cardio-vasculaires :

- hypertension artérielle **compliquée** (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales)
- antécédent d'accident vasculaire cérébral,
- antécédent de chirurgie cardiaque
- insuffisance cardiaque
- antécédents de coronaropathie

#### Diabète de types 1 et 2

**Pathologies respiratoires chroniques** susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :

- broncho pneumopathie obstructive
- insuffisance respiratoire
- asthme sévère
- fibrose pulmonaire
- syndrome d'apnées du sommeil
- mucoviscidose

#### Insuffisance rénale chronique

**Obésité** avec indice de masse corporelle  $\geq 30$

**Cancer ou hémopathie maligne**

**Maladies hépatiques chroniques**, en particulier la cirrhose

**Immunodépression** congénitale ou acquise ;  
**Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie**

#### Pathologies neurologiques :

- maladies du motoneurone
- myasthénie grave
- sclérose en plaques
- maladie de Parkinson
- paralysie cérébrale
- quadriplégie ou hémiplegie
- tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive

#### Troubles psychiatriques

**Démence**

#### Contact par téléphone :

Site de Trémery : 03 87 40 33 33

Site de Metz : 03 87 39 22 33

#### Contact par mail :

laure.lecomte@stellantis.com

nicolas.lecomte@stellantis.com



## ATTENTION ! utilisation de cutters



Le 07/05 est survenu un accident déclaré d'un salarié lors de l'utilisation d'un cutter :  
La victime s'est coupée au pouce en coupant un lien plastique. Elle portait des gants dextérité ne protégeant pas du risque de coupure.



Rappelons quelques règles de sécurité lors de l'utilisation de couteaux à lame jetable (cutters):

- **Porter des gants de protection mécanique avec un indice de coupure maximale (indice 5/5),**
- Utiliser uniquement des cutters à lame rétractable,
- Vérifier au préalable l'état du cutter (des lames déformées augmentent le risque de dérapage),
- Se placer de côté, l'axe des épaules parallèle à l'objet à couper,
- **Ne pas orienter la lame du cutter vers soi lors de la coupe.**



**INFORMATION  
CORONAVIRUS**

**La distribution de masques à chaque salarié doit être réalisée quotidiennement par le manager de l'équipe. Ce mode de fonctionnement doit être assuré même en cas d'absence du manager (prévoir son remplacement lors de son absence).**

# Identification des pièces hors flux

Chaque pièce sortie du flux de fabrication, dont l'état n'est pas clairement identifié, représente un risque qualité.



Remettre dans le flux une pièce non conforme  
= Risque de produire une BV ou un moteur non conforme



Procédure contenant les masques des feuilles vertes et rouges : 00641\_15\_06569



**Pensons Client,  
agissons Qualité !**

## Les masques jetables

Les masques doivent être jetés dans des **sacs poubelles dédiés**.  
Le Pôle a mis en place des **contenants spécifiques**.



Pour éviter tout risque sanitaire, une fois remplis, les sacs sont soigneusement refermés, et isolés 24h.



Les masques ne doivent **en aucun cas** être jetés dans les **poubelles DIB**, ni dans d'autres poubelles non prévues pour les recevoir.

[Lien vers JES Evacuation et Traitement des déchets COVID MPTM](#)